

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

### Séance extraordinaire 22 Juillet 2019

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 22 juillet 2019 à 11h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents :    Yves Detroz            Dave Côté  
                         Nicole Després        Denyse Leduc  
                         Langis Proulx        Lise Lebel

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11h30.

#### LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

##### **Résolution No 109-19**

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Dave Côté, et résolue à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir tous reçu l'avis de convocation.

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #243-19

##### **Résolution No 110-19**

Monsieur Dave Côté conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #243-19 décrétant un règlement modifiant le règlement #231-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 182 300\$.
- dépose le projet du règlement numéro #243-19 intitulé règlement modifiant le règlement #231-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 182 300\$.

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #244-19

##### **Résolution No 111-19**

Monsieur Langis Proulx conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #244-19 décrétant un règlement qui abroge le règlement #177-08 tarifs applicables aux élus et aux employés municipaux pour le remboursement des dépenses.
- dépose le projet du règlement numéro #244-19 intitulé règlement qui abroge le règlement #177-08 tarifs applicables aux élus et aux employés municipaux pour le remboursement des dépenses.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 112-19**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 11h41.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 06 AOÛT 2019

.....  
Yves Detroz, Maire

.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.